

Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

Délibération n° 15*Objet : Motion horaire
ouverture de la poste**Date de convocation :*
18 mai 2021*Date d'affichage :*
18 mai 2021*Nombre de Conseillers
en exercice :*

23

Nombre de présents :
19*Nombre de votants :*

19

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)L'an deux mille vingt et un
Le 25 mai à 19 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Pauline SEILHAN, Flavie TAVERA, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoir :

Absents : Pierrick THOMAS, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA

Secrétaire de Séance : M. Joseph BOU-ZEID

Le Conseil municipal de la commune de Lafrançaise souhaite par cette motion faire connaître son opposition à la diminution des heures d'ouverture du bureau de poste local ainsi qu'aux nouveaux horaires d'ouverture appliqués.

Nous souhaitons rappeler qu'il y a plus d'un an maintenant, le Groupe la Poste a décidé de modifier les horaires de notre bureau local en fermant le lundi. L'équipe municipale en a pris acte et a accepté cette adaptation qui correspondait à une analyse réelle du service au regard du peu de fréquentation constatée ce jour-là. Le faible taux d'activité commerciale le lundi sur notre commune a aussi été un facteur confortant ce choix.

Alors comment comprendre aujourd'hui la réouverture du bureau le lundi et ce au détriment du mardi après-midi, du jeudi et du samedi matin. Rappelons que le samedi matin est essentiel pour les usagers qui travaillent le reste de la semaine.

Nous pensons que la diminution du nombre d'heures d'ouverture et le nouveau découpage horaire sont de nature à fragiliser la fréquentation et la qualité du service auprès des usagers. Nous demandons donc que le Groupe la Poste revoit sa position et revienne sur cette décision qui va à l'encontre de notre conception de ce que doit être un service aux publics. Nous entendons que la baisse de fréquentation et les nouvelles pratiques autour du numérique puissent amener de repenser le fonctionnement de la structure. Mais nous estimons aussi que l'appauvrissement de l'accueil et du service est propice à éloigner notre population et notamment les plus fragiles d'un service considéré comme essentiel pour beaucoup.

Nous affirmons donc ici notre ferme opposition à ce choix stratégique qui contribue un peu plus encore à détacher les citoyens des services publics et apparentés en milieu rural.

- ADOPTÉE -



Le Maire,

Thierry DELBREIL